

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nicke.Laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Yves Lefier
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

6^e année, N° 31, © novembre 1998

Dans ce numéro :

Compléter, achever, finir, terminer / Débuter, commencer / Non-membre ou non membre? / Originel, original / Qualifications (pour titres, compétences, qualités) / Soit...soit / Stress / Unique, *unique* (angl.)



Conseil d'un langagier bien en vue :

« Le "bon parler français" est un concept bourgeois, mais quand on veut s'exprimer, c'est absolument évident qu'il faut apprendre la grammaire. » (Michel Tremblay)



COMPLÉTER, ACHEVER, FINIR, TERMINER

Les termes de cette série vous semblent des synonymes? Attention! Chacun exprime une nuance particulière qu'il faut connaître au risque de tomber dans la soupe aux pois!

Compléter cause un premier problème car l'anglais nous invite à l'utiliser pour traduire une expression comme « Complete this questionnaire ». Or, **compléter**, en français, c'est rendre complet ce qui ne l'est pas encore. Si vous traduisez l'expression anglaise ci-dessus par « **complétez** le questionnaire », vous demandez littéralement à quelqu'un d'ajouter des questions à un questionnaire qui est encore incomplet. **Compléter** vient du latin *complere* (achever), et a le sens de faire le nécessaire pour mener quelque chose à son terme. Ex. : **Compléter** un collection de timbres; **compléter** une phrase en ajoutant un complément du verbe.

Achever vient de l'ancien français à *chief* « à bout », c'est-à-dire aller vers le bout, vers la fin. En passant, notez que l'anglais a formé *achieve* sur l'emprunt français à *chief*. Le sens de **achever** est

voisin de celui de **compléter**, la différence étant que le premier exprime l'idée de mener quelque chose vers sa fin, son terme, tandis que le second contient l'idée de rendre complet. On dira donc : « J'ai **achevé** mon travail pendant la nuit » et « Elle est morte subitement sans avoir pu **compléter** son oeuvre! ».

Avec **finir**, nous sentons que la « fin » est proche! En effet, le mot vient du latin *finire* « borner », mettre un terme à quelque chose en faisant les derniers gestes. En menuiserie, par exemple, on dit que l'ouvrier « **finit** un meuble », c'est-à-dire qu'il effectue les dernières étapes de la fabrication du meuble. Le terme exprime aussi la notion de mener à son terme en passant le temps qui reste à passer. Ex. : Elle a **fini** sa carrière comme secrétaire du doyen (elle a passé la dernière étape de sa carrière à ce poste).

Avec **terminer**, nous arrivons carrément au **terminus**. Consultez le dictionnaire! Terminer vient effectivement du latin *terminus*, « la fin ». Vous comprenez maintenant pourquoi ce terme latin désigne encore aujourd'hui cet endroit où termine une ligne d'autobus, le **terminus**. Le mot a le sens de « faire arriver à son terme, faire cesser dans le temps ». Ex. : L'assemblée a terminé à 20 h 30.

Vérifions maintenant nos connaissances. Pour exprimer l'idée qu'une chose termine à un moment précis dans le temps, peut-on dire : « L'assemblée a **complété** à 20 h 30 »? Non, car **compléter**, c'est rendre complet ce qui ne l'était pas. Peut-on dire : « L'assemblée a **achevé** à 20 h 30 »? Non plus, car **achever** désigne les dernières étapes ou gestes avant la fin. Mais on pourra dire : « L'assemblée a terminé (a fini) à 20 h 30 », le terme plus précis étant **terminer** puisque **finir** rend l'idée, dans sa forme transitive, de « mener quelque chose à sa fin » et, dans sa forme intransitive, de « arriver à son terme ». De son côté, **terminer** porte sur la fin même de l'assemblée, le moment précis de sa fin.

DÉBUTER, COMMENCER

Voici deux termes jumeaux. En apparence, ils désigneraient la même réalité mais, comme chez les jumeaux, il faut se méfier, puisque chacun possède sa propre personnalité!

Débutons par le **début** puisqu'il faut **débuter**. « dé-but? ». Oui, vous avez raison : **débuter** est une création assez récente (1640), utilisée d'abord pour désigner le geste « d'écarter une boule du but ». Par extension, le mot a signifié le point de départ, le premier pas dans une activité, une période de temps. Ex. : L'année **début**e le 1^{er} janvier. Les dérivés **début** et **débutant(e)** traduisent cette même idée de l'apparition initiale d'une chose, d'un événement. Ex. : Faire ses **débuts** dans le monde.

Enfin, notez que **débuter** n'a qu'une forme intransitive (pas de complément d'objet). On ne peut donc dire : « Débuter un spectacle par un chant » mais plutôt « Le spectacle **début**e par un chant ».

Commencer (*lat. cominitiare (cum initium)*, « commencement ») exprime le fait d'exécuter la première partie d'une chose ou d'une série de choses, de s'engager dans un processus lié à un déroulement quelconque. Ex. : **Commencer** la lecture d'un roman, **commencer** un travail, **commencer** à parler. Dépêchez-vous! Le spectacle **commence**!

NON-MEMBRE OU NON MEMBRE?

L'adverbe de négation **non** sert à former des mots composés signifiant le contraire du mot radical. Dans certains cas, les deux éléments se sont soudés pour ne plus former qu'un seul mot : nonchalance, nonchalamment, nonchalant, nonchaloir, nonobstant, nonpareil. Dans d'autres cas, le trait d'union persiste mais tend à disparaître sous l'effet de l'usage fréquent. Par exemple, on écrit encore non-fumeur mais on peut prévoir

que dans quelques décennies ce mot composé pourrait être perçu comme un seul mot : nonfumeur. Et puis, il y a la liste de nouvelles créations : non-activité, non-combattant, non-agression, non-ingérence, non-intervention, non-retour, non-stop, etc. En dépit de la règle édictée par Grevisse voulant qu'on mette le trait d'union uniquement après **non** suivi d'un nom ou d'un infinitif, l'usage tend à généraliser la formation de ces mots composés même avec des adjectifs. Ex. : La patineuse a exécuté des figures non-imposées. Par ailleurs, on construit **non-satisfaction** alors qu'on avait déjà **insatisfaction**, **non-équilibre** en présence de **déséquilibre**, **non-autorisation** à côté de **interdiction**.

ORIGINEL, ORIGINAL

Une lectrice nous demande de commenter la nuance entre ces deux termes dont l'orthographe ne se différencie que par l'avant-dernière lettre.

Comme leur forme le suggère, ces deux mots sont voisins du terme **origine** (lat. *origo inis*, « source »), c'est-à-dire la race, les débuts, la naissance. **Originel** et **original** sont des dérivés tardifs du latin *originalis* et les deux adjectifs ont servi, dans la religion, à qualifier le **péché originel/original**, c'est-à-dire « qui existe dès l'origine ». Pendant que **originel** conservait son emploi religieux et son sens de « qui vient de l'origine », comme dans l'expression « le sens originel d'un mot », l'adjectif **original**, pour sa part, a pris des sens particuliers dans le domaine des arts écrits et picturaux. Par exemple, la locution **copie originale** (copie d'origine) désignait, en 1594, un écrit qui émanait directement de l'auteur. Plus tard, on a formé l'expression **édition originale** (la première d'une série). Au XVII^e s. le mot prend le sens de « qui s'exprime d'une manière qui lui appartient en propre ». Ex. : Un **auteur original**. Le substantif **original** existe depuis l'ancien français pour désigner le manuscrit primitif par opposition à une copie ou une reproduction. Le mot a aussi le sens de quelque chose qui n'a pas d'antécédents, qui est unique, inusité. Ex. : Pour son anniversaire, il a reçu un cadeau **original**! Si l'on pousse ce sens un peu plus loin, on obtient l'acception familière et moderne de quelqu'un qui a un caractère si singulier, si unique, qu'il peut paraître bizarre (curieux, étrange, excentrique). Ex. : Quel **original**, cet étudiant : il chante aux carrefours et porte des vêtements de femme!

QUALIFICATIONS (pour titres, compétences, qualités)

Pour bien comprendre la différence entre **qualification** et le terme anglais *qualifica-*

tion, passons par la forme pronominale du verbe dont il est dérivé, **se qualifier**. Ce verbe a le sens de « se rendre compétent » en vue de l'accomplissement d'une tâche, d'une activité. Ex. : Le coureur **s'est qualifié** en remportant la demi-finale du 100 mètres; l'ouvrier **s'est qualifié** expert en suivant plusieurs ateliers techniques.

Qualification a d'abord signifié la manière de qualifier une personne, une chose. Ex. : On lui a accordé la **qualification** de président parce qu'il se comportait comme un chef. Sous l'effet de l'anglais *qualification*, lui-même emprunté (XVI^e s.) au français, **qualification** s'emploie aujourd'hui dans les sports (Ex. : les épreuves de **qualification**), et de plus en plus pour désigner l'ensemble de ce qui constitue le niveau de capacité ou de formation que possède une personne. Le français tend à utiliser le pluriel **qualifications** (comme l'anglais) en parlant de l'ensemble des qualités, de l'expérience et des titres acquis. Il faut donc conclure que les sens anglais de *qualifications* sont en train d'envahir l'aire sémantique de **qualification**, surtout en Amérique du Nord.

SOIT...SOIT

On entend parfois : « Cet été, j'irai **soit** à Montréal ou à Toronto, je ne sais pas encore ». Pourtant, la conjonction **soit** devrait normalement être répétée devant chacune des alternatives, **soit** ceci, **soit** cela. Le remplacement du second **soit** par **ou** est possible mais il faut rappeler que cette forme appartient au domaine littéraire. La langue usuelle répétera la conjonction. Ex. : **Soit** que tu viennes, **soit** que j'aïlle, nous nous reverrons la semaine prochaine! S'il y a trois éléments, il faut répéter les trois conjonctions. Ex. : Durant mon congé de Noël, je lirai **soit** de la poésie, **soit** un roman, **soit** un livre d'histoire. Dans ce cas, la langue littéraire ne pourrait supprimer que le troisième **soit** qu'elle remplacerait par **ou**. La principale raison de la répétition de cette conjonction, c'est l'exigence de la logique et de l'équilibre interne de la phrase française.

STRESS

Il ne faut pas abuser de ce terme technique appartenant au domaine de la biologie et de la psychologie. Certes, la personne qui subit la pression des examens peut se permettre un « stress » ou deux dans la conversation courante, mais user de ce terme à toutes les sauces émousse son sens véritable et en fait une simple expression équivalente à : tension, pression; être tendu, fatigué, épuisé; une situation contraignante, énervante, etc.

Si le français a emprunté le terme *stress* à l'anglais en 1950, rappelons que l'an-

ciens français avait déjà *destresse* (devenu **détresse** en français moderne) et que l'anglais a pris du français sous sa forme *destresse* dont il a fait *distresse*, *stresse* puis *stress*.

UNIQUE, UNIQUE (angl.)

Notons d'abord que l'anglais a emprunté ce terme au français qui le tenait de la substantivation de l'adjectif latin *unicus*, *unus* (un) (XVI^e siècle). L'évolution des deux termes en anglais et en français offre donc plusieurs traits communs quoique leur usage en milieu bilingue cause un certain nombre d'interférences.

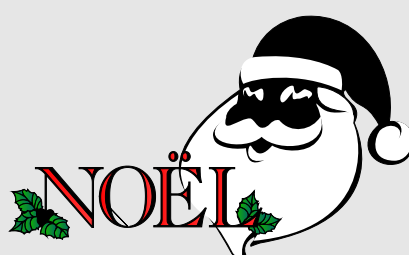
En français comme en anglais, le terme a d'abord un sens quantitatif et il signifie le caractère de ce qui est seul, en un seul exemplaire (au monde, dans son genre). Ex. : « C'est une occasion unique. » (la seule qui puisse exister).

Par ailleurs, si l'objet ou la personne dont on parle est « seul et n'est pas accompagné d'autres du même genre », le français se sert toujours du même mot. Ex. : « Mon **unique** (seul) souci est de réparer mes torts. Elle marie sa fille unique (sa seule fille) demain ». De son côté, l'anglais rend ces deux idées par : *My only concern is to... Her only daughter is getting married tomorrow.*

Le terme a aussi, en français, un sens qualitatif, c'est-à-dire « qui présente des caractères qu'aucun autre ne possède ». Cette acception est plus large que ce qu'on rencontre en anglais. **Unique** acquiert le sens de « exceptionnel, incomparable » alors que l'anglais rend l'idée par d'autres adjectifs mélioratifs. Ex. : « Vous êtes vraiment **unique**! *Your are really amazing/incredible* ». Pourtant, l'anglais courant rejoint souvent le français en donnant au mot *unique* le sens de extraordinaire, différent des autres. Ex. : « *She was wearing a unique hat* ». En français, on pourra dire : « Elle portait un chapeau **unique** (en son genre) ». Variante : « Elle portait un chapeau **original** ».



LE PROCHAIN NUMÉRO :
Notre 2^e spécial de Noël !



Les Fêtes soulèvent des questions de langue? Consultez le Père Noël des langagiers, Le langagier !